

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025 A 20H00

DATE DE LA CONVOCATION : 13 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-huit décembre à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire

Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes

Mme Elsa RIFFIOD, Conseillère Municipale

MM Dylan GUITARD, Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Conseillers Municipaux

Excusés : Loïc MULLER, Maxime PONTARLIER, Cédric CHAMBELLAND,

Absent : Pierrick GARNIER,

Procuration :

Secrétaire de séance : Christelle PERRARD

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 NOVEMBRE 2025
- 2) DELIBERATION DANS LA LIMITE DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- 3) DELIBERARION POUR LA VENTE DE TERRAIN
- 4) DELIBERATION INVESTISSEMENT TERRAIN R. POURNY COMPLEXE G. POURCHET
- 5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU

POINT N°1.

-Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 27 novembre 2025. Le compte rendu du 27 novembre est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur des crédits ouverts sur Budget Communal en 2025 section Investissement Dépenses.

Chapitre 21 = **247 725.00 €**

Limite d'un quart = 61 931.25 €

Chapitre 10 = **4 000.00 €**

Limite d'un quart = 1 200.00 €

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°3. Lors de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2025 nous avons rencontré, Madame CLAUDET.C qui nous a présenté une proposition relative à la création d'un bâtiment destiné à héberger des services sur la parcelle 100 AB 184. Elaboration d'un édifice intégrant trois unités, destiné à l'implantation initiale de l'entreprise Instant d'éclat (location de décoration) et d'une boulangerie. Le conseil municipal a pris note de ses suggestions et rendra une décision concernant la cession du terrain lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mr le Maire informe de la demande de la Société INSTANT D'ECLAT, représentée par Mme Cindy CLAUDET gérante visant à obtenir environ 2 277 m² de la parcelle AB 184. Mr le Maire demande au conseil municipal :

D'approuvé le déclassement de cette parcelle du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

D'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour la division et le bornage de la parcelle
D'accepter la vente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé à l'unanimité de vendre environ 2 672 m² au prix de 38 € le m², à la charge de l'acquéreur des frais de notaire et géomètre.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°4. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est impératif de remplacer les buts du stade R. POURNY COMPLEXE G. POURCHET, car ils sont devenus obsolète et dangereux à l'utilisation. Mr le Maire propose d'effectuer le changement des buts et solliciter l'aide de la FAFA pour obtenir une subvention.

LOIGET LONCHAMPT pour les travaux de démontage et mise en place des buts 1 776 € TTC
GEANT DU FOOT pour la fourniture des buts et des filets crochets et système de relevage 3 435 € TTC
Financement :

BUT A 11 ET TRAVAUX	4 342.50 € HT
SUBVENTION FAFA 50 %	2 171.25 € HT
FONDS PROPRE	2 171.25 € HT
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BANNANS 50 %	1 085.625 € HT
COUT POUR LA COMMUNE DE BULLE	1 085.625 € HT

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°5.

- INSEE Recensement de la population. Mr le Maire porte à la connaissance les chiffres relatifs à la population de la commune tels qu'ils ressortent du recensement de janvier à février 2024.

Population municipale	505
Population comptée à part	6
Population totale	511

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 h 45

Le Président de séance

La Secrétaire